

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Commune de Deùlémont

COMMUNE DE DEULEMONT

**Arrêté Municipal portant délégation de signature
à Monsieur Ludovic LEMOINE**

Le Maire de la Commune de Deùlémont (Nord),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Art. L. 2122-18 ;
- Vu la délibération n° 2026.013 du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Christophe LIENART, Maire de Deùlémont (Nord),
- Considérant que le bon fonctionnement des affaires communales nécessite l'attribution de délégations de signature aux Conseillers Municipaux délégués,

ARRETE

Art. 1^{er} : A compter du 1^{er} avril 2026, il est donné délégation de signature à Monsieur Ludovic LEMOINE, Conseiller Municipal délégué, pour intervenir dans le domaine des « jardins fleuris et partagés ».

Art. 2 : Cette délégation entraîne la signature des documents relatifs à ce domaine.

Art. 3 : Tous les actes signés par Monsieur Ludovic LEMOINE devront porter la mention indicative suivante « par délégation du Maire ».

Art. 4 : Le secrétariat de la Mairie de Deùlémont est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur Le Préfet du Nord.

Fait à Deùlémont, le 1^{er} avril 2026

Notifié à l'intéressé le 1^{er} avril 2026

Le Conseiller Municipal délégué,

Le Maire,


Ludovic LEMOINE




Christophe LIENART

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.